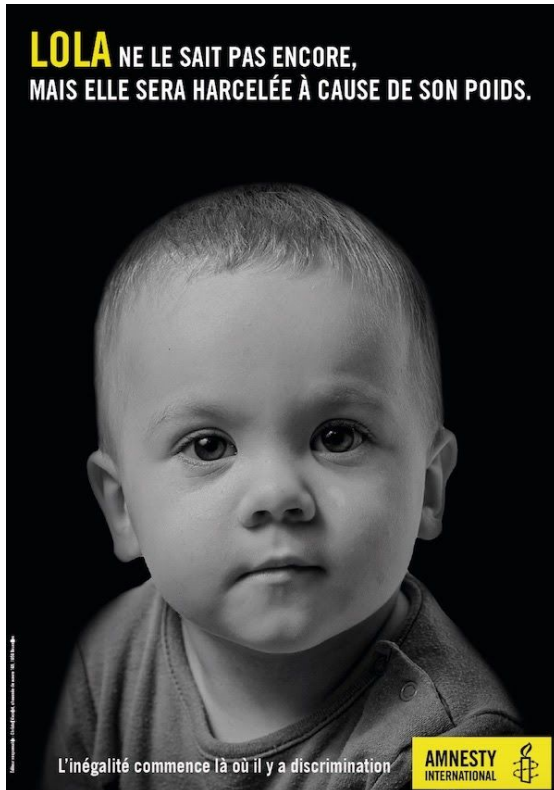


# STOP AUX DISCRIMINATIONS LIÉES À L'APPARENCE PHYSIQUE !



## CONTEXTE

L'apparence physique correspond à l'ensemble des **caractéristiques physiques** et des attributs visibles propres à une personne, qui relèvent tant de son intégrité physique et corporelle (taille, poids, traits du visage, cicatrices, brûlures, etc.) ainsi que des **éléments liés à l'expression de sa personnalité** (tenues et accessoires vestimentaires, coiffure, barbe, piercings, tatouages, maquillage, etc.).

Selon plusieurs études et sondages, l'apparence physique est devenue **l'un des critères les plus fréquents de discrimination notamment dans le milieu professionnel et scolaire**. C'est d'ailleurs **une des principales causes de harcèlement des jeunes en milieu scolaire dans le monde**<sup>1</sup>.

En la matière, la **Belgique** est **l'un des seuls pays en Europe** (avec la France) à avoir prévu de faire

<sup>1</sup> Source : UNICEF

figurer dans une loi **l'interdiction des discriminations fondées sur des caractéristiques physiques**. Attention, la loi belge anti-discrimination ne prévoit cependant pas d'interdire toutes les discriminations liées à l'apparence physique, entendue de manière large, mais uniquement les discriminations liées aux caractéristiques physiques (définies comme les caractéristiques innées ou apparues indépendamment de la volonté de la personne et qui sont stigmatisantes ou potentiellement stigmatisantes pour la personne). Dès lors, les tatouages, piercings, coiffures ou autres caractéristiques de ce type ne sont pas considérés comme une caractéristique physique.

Pourtant, en pratique, pour ne citer qu'un exemple, une personne, dont les tatouages sont visibles, peut être confrontée, au même titre qu'une personne couverte de lésions au visage, à des discriminations lors de sa recherche d'emploi.

Si la loi belge en la matière pourrait être modifiée afin d'englober, dans les critères protégés contre les discriminations, les éléments liés à l'expression de la personnalité, il s'agit **avant tout de s'attaquer aux stéréotypes et préjugés dans ce domaine pour obtenir des changements d'attitudes dans les relations professionnelles, mais aussi sociales, amicales ou amoureuses**.

Car qu'une personne ait les cheveux bleus, soit en surpoids, de petite taille ou atteinte d'une maladie rare modifiant son apparence physique, elle doit avoir accès aux mêmes chances que les autres, ne pas être confrontée à des inégalités de traitements, des moqueries et des attitudes de rejet.

Pour lutter contre ces discriminations, Amnesty International propose, aux écoles de Wallonie et de Bruxelles, de mener des actions de sensibilisation pour faire évoluer les mentalités et faire changer les attitudes.

## ACTIONS DE SENSIBILISATION

Coller plusieurs exemplaires de **l'affiche Amnesty correspondant à ce thème**, dans des

endroits stratégiques de l'école, de grand passage.

Distribuer l'**autocollant et le badge Amnesty correspondant à ce thème** aux élèves intéressés en leur disant que les étiquettes que l'on colle sur des gens peuvent donner lieu à de graves discriminations ou en leur posant des questions sur le sujet. Par exemple : « *sais-tu que l'apparence physique est une des principales causes de harcèlement des jeunes en milieu scolaire dans le monde ?* » ou « *Sais-tu que l'apparence physique est l'un des principaux critères de discrimination dans l'accès à l'emploi ?* ».

Organiser un **concours du meilleur visuel** sur les discriminations liées à l'apparence physique. Les élèves, seuls ou en groupe, peuvent proposer un visuel de sensibilisation à ce problème. Demander à l'ensemble des élèves de l'école de voter pour les visuels les plus forts et marquants.

**Projeter**, en classe ou en boucle sur un grand écran installé dans un endroit de passage de l'école, **la capsule vidéo Amnesty sur les discriminations liées à l'apparence physique**.

**Organiser la projection d'un film** (suivi d'un débat), par exemple, « *Grosse* », un moyen métrage, inspiré d'histoires vraies, qui relate les discriminations que peuvent vivre les personnes en situation d'obésité. D'autres suggestions de films sur le sujet sont à retrouver sur la fiche pédagogique *À voir à lire sur les discriminations*.

## **MATÉRIEL FOURNI PAR AMNESTY SUR DEMANDE POUR CE SUJET SPÉCIFIQUE**

- Affiche *Lola ne le sait pas encore, mais elle sera harcelée à cause de son poids*
- Autocollant et badge « *Tu es beau ~~dommage que tu sois gros~~* »

Une **capsule vidéo** d'Amnesty sur cette thématique peut également être diffusée dans l'école. Le lien de la vidéo est à retrouver sur : [www.amnesty.be/padaja2020](http://www.amnesty.be/padaja2020)

**Bon à savoir** : Les affiches, badges, autocollants et vidéos proposés ont été créés par un groupe de jeunes étudiants en école d'art à Bruxelles.

**Pour en savoir plus** : **fiches pédagogiques théoriques** *Focus sur les discriminations liées à l'apparence physique* ainsi que de nombreuses autres **fiches contenant des témoignages, des activités, des jeux** (quiz, mots mêlés), **des conseils de films, livres, séries, vidéos, etc.** sur le sujet, à télécharger ou commander sur : [www.amnesty.be/plateforme](http://www.amnesty.be/plateforme)

Pour commander ce matériel spécifique ainsi que tout le matériel de PADAJA :

[www.amnesty.be/padaja2020](http://www.amnesty.be/padaja2020)